

## **Comité 2015**

Le comité espaces verts, entretien du village a eu lieu le 17 juin 2015 à 20h30.

Dans le but d'effectuer un tour d'horizon et de répondre aux questions, tous les villainois y étaient conviés. Elus compris, nous étions une dizaine autour de la table ! Une participation plus que faible, qui ne permet, malheureusement pas, de réaliser un débat très constructif sur le sujet.

### **Présentation et bilan**

L'activité communale est cyclique avec un pic d'activités à/c du mois d'avril et jusqu'en octobre pour l'entretien des espaces verts et des plantations. L'hiver est plutôt axé sur la taille, bêchage, nettoyages divers, balayage, ramassage des feuilles, entretien des bâtiments, enrobé, curage grilles et avaloirs....et tout au long de l'année l'organisation de manifestations communales sollicitant de la main d'œuvre et des déplacements assez conséquents, de même que la programmation de travaux ponctuels.

A titre d'exemple en 2014 :

#### **- Tonte :**

Sur la période, moyenne générale 10 fois par lieu, un pic pour certains endroits comme le stade 28x, le salicetum 13x, le camping 13x....le tout variable selon la météo.

Accotements et fossés : Le circuit de tonte complet nécessite 6 semaines de travail pour les fossés et trois pour les accotements, il est effectué au moins 2X dans la saison et débute sur les départementales, puis là où les maisons sont les + nombreuses.

#### **-Balayage :**

La moyenne est très variable selon les rues. Malgré les efforts fournis, la fréquence du balayage n'est toujours pas suffisante ni satisfaisante. Elle demande beaucoup trop d'investissement en temps et personnel (compte tenu d'autres activités).

Il est précisé que la taxe sur le balayage n'est pas en vigueur dans la commune.

#### **-Désherbage :**

L'un des soucis principal reste le désherbage (l'emploi de produits phyto sanitaire est maintenant proscrit au niveau communal).

Compte tenu de l'état de la voirie, des trottoirs, il y a prolifération d'herbes indésirables et les services techniques n'ont pas le temps nécessaire pour arracher à la binette toutes les mauvaises herbes proliférant dans le village. C'est une évidence.

Face à ce fléau les communes ont toutes réagi de la même manière, preuve qu'il n'y a pour l'instant aucune formule miracle : engazonnement, végétalisation, binette, communication à la population pour la tolérance des mauvaises herbes...

#### **Actions réalisées à Villaines**

- Paillage
- Essai de matériel : eau chaude, houe maraichère
- Participation à des conférences et exposition afin de trouver des solutions

- Concertation de l'ADAC, LAF
- demande de subventions,
- Action des bénévoles, plantations, dons, hivernage de plantes....

### Non réalisées

Engazonnement des trottoirs et du cimetière : nécessite l'acquisition de matériel supplémentaire d'entretien, non subventionnable.

### **-En plus du travail habituel ont été réalisés :**

- taille et évacuation de la haie rue de la rébarrière,
- déplacement de la haie d'hortensias pour l'assainissement des murs de l'église,
- réfection complète d'un logement communal,
- mise aux normes du camping, terrassement et éclairage,
- arrachage de la haie d'osier du musée pour une nouvelle plantation,
- pose et dépose des enseignes en paniers d'osier, ainsi que des décorations de Noël,
- une participation à la sécurité routière suite à l'éboulement...

...

### **Projets**

-Achat de matériel en communauté, pour l'instant le démarrage est poussif et le budget est restreint,

- partenariat avec l'ADAC et LAF pour les travaux d'embellissement de la place de la mairie,

-engazonnement et réfection des trottoirs,

-Aménager les chicanes en fleurissement,

-bourse aux plantes, dons, échanges,

- recherche de bénévoles,

-sensibilisation, communication,

Actuellement, ce qui est fait au niveau national est d'encourager le public à tolérer les mauvaises herbes plutôt qu'à passer à l'action ?? Une fois de plus ne vaudrait-il pas mieux que chacun se sente concerné et s'occupe de sa partie de trottoir pour le bien de la collectivité. ??

### **Budget**

Les espaces verts représentent 0,75% du budget de fonctionnement de la commune fleurissement terreau et engrais compris.

L'arrosage est évalué à 200euros/annuel.

### **Maisons fleuries**

Pas d'inscriptions, deux lauréats proposés au concours départemental.

Le fleurissement doit être visible de la voie publique.

**Les catégories :**

- Maison avec jardin
- Maison individuelle : fenêtres, murs, balcons, terrasses,
- Maison avec décor floral de particuliers installé sur la voie publique
- Prix spécial de la mairie

**Les critères :**

- Qualité d'entretien
- Diversité botanique
- Créativité
- Harmonie générale, abords.

Je remercie vivement les personnes présentes.

Brigitte Jaulin